

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.08

Nombre de membres

En exercice	37
Présents	20
Votants	22
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

- 5 JUIN 2025

OBJET :

**TARIFS DE LA
REDEVANCE DU
SERVICE DE
L'EAU POTABLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Christian BERTHOLLIER, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

Au regard de la prospective financière validée par le bureau syndical du 4 mars 2025, M. le Président propose à l'Assemblée d'apporter les modifications de tarifs suivantes à compter du 1er juillet 2025 : part fixe inchangée et augmentation de la part proportionnelle de 6,67 centimes d'euro HT le m3, soit une augmentation globale de 3 % pour une facture annuelle de 96 m3 (consommation moyenne par abonné du syndicat).

En conséquence, la tarification proposée à compter du 1er juillet 2025 est la suivante :

Part fixe annuelle : 71,97 € HT

Part proportionnelle : 1,5409 € HT et redevances Agence de l'Eau, le m3

Gros consommateurs selon la dégressivité suivante (volume cumulé annuel) :

0 à 3.000 m3 : 1,5409 € HT et redevances Agence de l'Eau

3.001 à 6.000 m3 : 1,4046 € HT et redevances Agence de l'Eau

6.001 à 12.000 m3 : 1,2824 € HT et redevances Agence de l'Eau

12.001 à 24.000 m3 : 1,1602 € HT et redevances Agence de l'Eau

Au-delà de 24.000 m3 : 1,0379 € HT et redevances Agence de l'Eau

Fourniture d'eau en gros aux collectivités voisines (SEA, SIAEP du Thiers, CAPV, CC VDD) : tarification selon les modalités prévues par la convention de fourniture d'eau ; en l'absence de convention ou de conditions particulières, la structure tarifaire est identique à celle appliquée aux usagers avec dégressivité en tant que gros consommateurs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Décide l'application à compter du 1^{er} juillet 2025 des tarifs définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 2 juin 2025,

Le Président,



REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2025

Application agréée E-legalite.com